



Pour votre retraite, reposez-vous sur nous

- Votre bilan retraite gratuit
- Votre épargne-retraite gérée par le leader européen de l'assurance et des services financiers

- Avec Allianz Retraite TNS/Agricole

- Vous bénéficiez d'avantages fiscaux⁽¹⁾ pendant toute la phase d'épargne grâce à votre statut d'indépendant,
- Vous êtes libre de diversifier ou non votre capital,
- Votre épargne retraite sera transformée en rente viagère pour en profiter pendant toute votre retraite,
- Si vous décédez avant votre retraite, vous êtes assuré de transmettre à vos proches une **rente viagère sur la base d'un capital** au moins égal au cumul des cotisations que vous avez versées⁽⁵⁾.

- Votre Espace Client sur www.allianz.fr : un accès gratuit⁽⁶⁾ et sécurisé à votre contrat.

- Des services Mondial Assistance pour bien préparer votre retraite

- « Allô Infos Retraite »⁽⁷⁾ répond à toutes vos questions pratiques ou juridiques sur le thème de la retraite,
- A l'approche de votre retraite, profitez des services d'accompagnement à tarifs préférentiels (reconstitution de carrière, aide à la liquidation des droits,...).

(5) La garantie concerne les assurés décédés avant leurs 80 ans et porte sur les cotisations versées nettes de frais et des cotisations à l'ANCRE.

(6) Hors frais de connexion selon les tarifs des fournisseurs d'accès.

(7) Ligne d'information téléphonique gratuite, hors coût d'appel à la charge de l'appelant (appel non surtaxé).

Pour de plus amples renseignements,
votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

Allianz 

Allianz Vie
Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 643 054 425 euros.
Siège social: 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.
340 234 962 RCS Paris.

www.allianz.fr



Document à caractère publicitaire

Professionnels indépendants

Allianz Retraite TNS/Agricole

Épargnez pour votre retraite
tout en profitant de déductions
fiscales*.

www.allianz.fr



Avec vous de A à Z

Allianz 



COMI15825 - V12/11 - Imp 12-11 - Réalisation Alloscan (Groupe Amalthéa) - Crédits photos: Getty Images, Collection Cultura/Moment.

*Selon la législation en vigueur au 01/03/2012 et selon votre profession (art.154bis et 154bisOA du CGI).

Préparez votre retraite dès aujourd'hui

Parce que votre retraite de professionnel indépendant sera insuffisante pour conserver votre niveau de vie, Allianz vous propose un bilan Retraite personnalisé et une solution bénéficiant des avantages «Madelin»⁽¹⁾.

Épargnez à votre rythme

A partir de 45 €/mois, soit 540 €/par an seulement. Au-delà de votre engagement de cotisation minimum annuelle, vous pouvez optimiser votre capital retraite en versant des cotisations complémentaires⁽¹⁾.

Réduisez vos impôts

Pendant que vous épargnez, vous déduisez chaque année les cotisations versées de votre bénéfice imposable⁽¹⁾.

En toute confiance

En choisissant Allianz pour votre retraite, vous retenez un groupe solide offrant une des meilleures solvabilités et notations financières du marché⁽²⁾.

Allianz est le leader européen de l'assurance et des services financiers et n°1 mondial en assurances de biens et de responsabilités.

L'association ANCRE, indépendante, représente vos intérêts. Elle suit l'évolution des contrats et permet à ses adhérents de bénéficier de la déduction des cotisations d'assurance de leur bénéfice imposable⁽¹⁾. Pour assurer ses missions, une cotisation statutaire est requise par l'association chaque année.

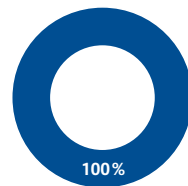


Pour plus d'informations sur les missions de l'ANCRE : www.ancre-retraite.com



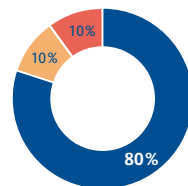
Nous gérons votre épargne retraite

Laissez-vous guider en fonction de votre profil d'épargnant pour choisir vos supports ou sélectionnez-les parmi ceux proposés.



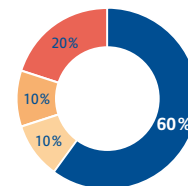
Investissement Sécurité

Pour obtenir sans risque, un rendement annuel modéré.



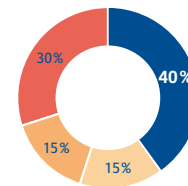
Investissement Défensif⁽³⁾

Pour dynamiser légèrement le rendement de votre épargne, avec un risque faible.



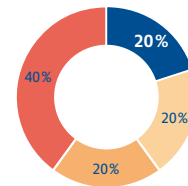
Investissement Équilibré⁽³⁾

Pour dynamiser davantage votre épargne, avec un risque modéré car investie à 60% dans le fonds en euros.



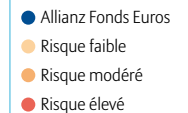
Investissement Dynamique⁽³⁾

Pour dynamiser pleinement le rendement de votre épargne avec une prise de risque significative.



Investissement Offensif⁽³⁾

Pour viser un haut rendement de votre épargne avec une forte prise de risque.



Au fil du temps, la répartition de votre investissement initial va évoluer en fonction de la performance de chacun des supports.

L'Option de Sécurisation des performances : un outil de pilotage automatique bien pratique !

Chaque mois, dès que la valeur de votre épargne investie sur les marchés financiers a augmenté de 5% ou plus et de 100 € au global, cette performance est sécurisée par transfert vers le support en euros.

Puis, vous profiterez d'une rente à vie

A la retraite, vous serez libre de choisir l'option la plus adaptée à vos besoins et de celles de vos proches :

- Rente viagère **classique**.
- Rente viagère avec **annuités garanties**.
- La rente viagère **par palier**, pour bénéficier d'un montant plus important les premières années ou au contraire plus tard.
- Avec l'**option réversion**, disponible sur toutes les rentes, la rente sera reversée à votre décès au bénéficiaire que vous aurez désigné, à hauteur de 30%, 60% ou 100% selon votre choix.

Allianz s'engage pour votre retraite

Dès votre adhésion, vous pouvez connaître le montant minimum de la rente viagère qui vous sera versée⁽⁴⁾.

(1) Selon les conditions et limites prévues par la législation en vigueur au 01/03/2012, et selon votre profession (art. 154bis et 154bis OA du CGI).

(2) Au 30 juin 2011, ratio de solvabilité de 180% et notations Standards & Poor's : AA, Moody's : Aa3.

(3) Tout investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers. Allianz Vie ne garantit pas la valeur des unités de compte, celle-ci pouvant être soumise à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. Allianz Vie ne saurait être tenu responsable des fluctuations liées aux marchés financiers.

(4) Selon les dispositions contractuelles au 01/03/2012.